

●● Comptes sociaux

d'EDF SA

Résumés au 31 décembre 2010

États financiers résumés au 31 décembre 2010

Comptes de résultat	122
Bilans	124
Tableaux de flux de trésorerie	126
Annexes aux comptes annuels	127

●● Comptes de résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾	40 906	38 895
Production stockée	275	193
Production immobilisée	441	399
Subventions d'exploitation	2 615	2 672
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation	2 793	3 711
Transferts de charges	253	185
Autres produits d'exploitation	659	897
I – TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	47 942	46 952
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	31 420	30 156
Achats consommés de combustibles	3 284	2 820
Achats d'énergie	9 892	9 821
Autres achats consommés de biens	996	1 107
Achats de services	17 248	16 408
Impôts, taxes et versements assimilés	2 627	2 899
Sur rémunérations	128	116
Liés à l'énergie	1 556	1 301
Autres	943	1 482
Charges de personnel	5 502	5 290
Salaires et traitements	3 377	3 265
Charges sociales	2 125	2 025
Dotations d'exploitation	3 592	3 673
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 979	1 861
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	13	47
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	162	159
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 438	1 606
Autres charges d'exploitation	1 108	1 008
II – TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	44 249	43 026
Résultat d'exploitation (I - II)	3 693	3 926
Opérations en commun		
III – Bénéfice attribué ou perte transférée	9	1
IV – Perte supportée ou bénéfice transféré	3	6
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 710	715
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	358	814
Autres intérêts et produits assimilés	30	1 992
Reprises sur provisions et transferts de charges	925	2 484
Gains de change réalisés	2 755	4 223
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	59	113
V – TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 837	10 341

●● Comptes de résultat (suite)

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 102	2 371
Intérêts et charges assimilées	1 827	3 769
Pertes de change réalisées	2 697	4 058
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12	70
VI – TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	7 638	10 268
Résultat financier (V - VI)	(1 801)	73
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	1 898	3 994
Produits exceptionnels sur opérations en capital	538	1 668
Reprises sur provisions et transferts de charges	568	641
VII – TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 106	2 309
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :	505	979
- Valeurs comptables des éléments immobiliers et financiers cédés	502	808
- Autres	3	171
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :	347	343
- Dotations aux provisions réglementées	189	186
- Dotations aux amortissements et autres provisions	158	157
VIII – TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	852	1 322
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	254	987
IX – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	660	401
Total des produits (I + III + V + VII)	54 894	59 603
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX)	53 402	55 023
BÉNÉFICE OU PERTE	1 492	4 580

(1) Dont production en 2010 de biens à l'exportation pour 5 392 millions d'euros et de services à l'exportation pour 491 millions d'euros.

●● Bilans

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010			31/12/2009
		Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles		1 018	253	765	708
Terrains		111	4	107	119
Constructions		9 084	5 939	3 145	3 137
Installations techniques, matériels et outillages industriels		56 812	38 607	18 205	18 002
Autres immobilisations corporelles		1 066	710	356	305
Immobilisations corporelles du domaine propre		67 073	45 260	21 813	21 563
Terrains		37	-	37	36
Constructions		8 505	5 276	3 229	3 226
Installations techniques, matériels et outillages industriels		2 968	1 503	1 465	1 398
Autres immobilisations corporelles		11	10	1	1
Immobilisations corporelles du domaine concédé		11 521	6 789	4 732	4 661
Travaux en cours		5 647	-	5 647	4 567
Avances et acomptes versés		1 208	-	1 208	1 066
Immobilisations corporelles en cours		6 855	-	6 855	5 633
Immobilisations incorporelles en cours		892	-	892	739
Participations et créances rattachées		51 135	928	50 207	45 581
Titres immobilisés		13 192	341	12 851	11 224
Prêts et autres immobilisations financières		4 409	-	4 409	9 207
Immobilisations financières		68 736	1 269	67 467	66 012
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ		156 095	53 571	102 524	99 316
Matières premières		7 603	12	7 591	7 146
Autres approvisionnements		726	153	573	577
En cours de production et autres stocks		10	-	10	16
Stocks et en-cours		8 339	165	8 174	7 739
Avances et acomptes versés sur commandes		688	-	688	473
Créances clients et comptes rattachés		12 582	245	12 337	11 038
Autres créances d'exploitation		6 038	4	6 034	6 088
Créances d'exploitation		18 620	249	18 371	17 126
Valeurs mobilières de placement	4	10 016	2	10 014	5 261
Instruments de trésorerie		2 013	-	2 013	1 185
Disponibilités	4	1 576	-	1 576	2 206
Charges constatées d'avance		483	-	483	565
Autres actifs courants		14 088	2	14 086	9 217
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT		41 735	416	41 319	34 555
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		282	-	282	129
Primes de remboursement des obligations (IV)		256	43	213	165
Écarts de conversion – Actif (V)		110	-	110	66
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		198 478	54 030	144 448	134 231

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capital		924	924
Primes liées au capital social			
Primes d'émission		7 033	7 033
Primes de fusion		25	25
Écarts de réévaluation			
Réserve spéciale – loi du 28/12/59		713	631
Réserve réglementée – loi du 29/12/76		16	16
Réserves diverses		3 000	-
Réserves réglementées			
Réserve légale		92	91
Report à nouveau		4 917	5 450
Résultat de l'exercice		1 492	4 580
Acomptes sur dividendes		(1 054)	(1 002)
Subventions d'investissement reçues		127	86
Provisions réglementées			
Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30/12/1977)		15	17
Amortissements dérogatoires		6 719	6 910
Capitaux propres	5	24 019	24 761
Comptes spécifiques des concessions		1 909	1 967
TOTAL I – FONDS PROPRES		25 928	26 728
Provisions pour risques		349	294
Provisions pour charges			
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé		230	219
Aval du cycle nucléaire		15 360	15 030
Déconstruction et derniers cœurs		13 419	12 958
Avantages au personnel		10 267	9 695
Autres charges		749	1 347
TOTAL II – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		40 374	39 543
Emprunts obligataires et autres emprunts		37 859	32 902
Avances sur consommation reçues		134	149
Autres dettes		1 385	1 324
Dettes financières		39 378	34 375
Avances et acomptes reçus		4 873	4 281
Fournisseurs et comptes rattachés		8 958	9 645
Dettes fiscales et sociales		5 335	5 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 423	1 498
Autres dettes		11 497	8 221
Dettes d'exploitation, d'investissement et divers		27 213	24 405
Instruments de trésorerie		1 259	1 314
Produits constatés d'avance		5 244	3 400
TOTAL III – DETTES		77 967	67 775
Écarts de conversion – Passif (IV)		179	185
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		144 448	134 231

●● Tableaux de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Opérations d'exploitation		
Résultat avant impôt	2 152	4 981
Amortissements et provisions	2 747	(522)
Plus- ou moins-values de cessions	(31)	(649)
Élimination des produits et charges financières	(329)	83
Variation du besoin en fonds de roulement	137	(726)
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	4 676	3 167
Frais financiers nets décaissés dont dividendes reçus	589	196
Impôts sur le résultat payés	(1 128)	573
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles (A)	4 137	3 936
Opérations d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 939)	(3 529)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	49	55
Variation d'actifs financiers	(6 311)	(10 994)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)	(10 201)	(14 468)
Opérations de financement		
Émissions d'emprunts et conventions de placements	7 978	25 570
Remboursements d'emprunts et conventions de placements	(3 256)	(13 369)
Dividendes versés	(2 163)	(1 228)
Participations reçues sur les ouvrages en concession	16	13
Subventions d'investissement reçues	40	41
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)	2 615	11 027
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	(3 449)	495
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture *	895	360
Incidence des variations de change	(8)	7
Produits financiers nets sur disponibilités et équivalents	41	33
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE *	(2 521)	895

* Les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture et à la clôture » ne comprennent pas les OPCVM, ni les Titres de Créances Négociables (TCN) supérieurs à trois mois. La réconciliation de la trésorerie à l'ouverture et à la clôture avec les postes de bilan est présentée dans la note 25.

Note 1 Référentiel comptable	128
Note 2 Évolutions réglementaires survenues au cours de l'exercice ayant un impact sur les comptes	128
2.1 Concessions de Forces Hydrauliques	128
2.2 Application de la loi du 9 novembre 2010 reportant l'âge de départ à la retraite	128
2.3 Loi NOME	129
2.4 Prolongation de la durée d'application du Tarif réglementé transitoire d'ajustement de marché (TaRTAM)	129
2.5 CSPE	129
Note 3 Événements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice	130
3.1 Émissions obligataires	130
3.2 Annulation de la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003	130
3.3 Exeltium	130
3.4 Prolongation de 10 ans d'un réacteur de la centrale de Tricastin	130
3.5 Affectation des titres RTE EDF Transport au portefeuille d'actifs dédiés	131
Note 4 Réconciliation de la trésorerie et équivalents de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie	131
Note 5 Variation des capitaux propres	132

Note 1 - Référentiel comptable

EDF présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et complétés des règlements subséquents.

Note 2 - Évolutions réglementaires survenues au cours de l'exercice ayant un impact sur les comptes

2.1 ●● Concessions de Forces Hydrauliques

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, a rendu publique le 22 avril 2010 la liste des concessions hydroélectriques qui seront renouvelées d'ici 2015. Dix concessions regroupant une cinquantaine d'ouvrages et représentant une puissance de 5 300 MW (dont 4 350 MW produits par EDF) sont concernées. L'État a privilégié le regroupement d'ouvrages dans une même vallée, de façon

à ce qu'un seul interlocuteur soit responsable de l'exploitation des ouvrages et de la satisfaction des besoins des différentes parties prenantes. Les concessionnaires concernés percevront des indemnités – qui restent à définir – en cas de rupture anticipée des concessions. De ce fait, aucun impact ne figure dans les comptes au 31 décembre 2010 à ce titre.

2.2 ●● Application de la loi du 9 novembre 2010 reportant l'âge de départ à la retraite

La loi du 9 novembre 2010 est venue modifier le régime général des retraites. Ainsi, sont relevés progressivement de deux ans l'âge d'ouverture des droits à retraite, l'âge d'annulation de la décote et la limite d'âge d'activité.

Du fait de l'adossement, intervenu en 2004, du régime spécial de retraite des Industries électriques et gazières (IEG) au régime général des retraites, ce relèvement de l'âge d'ouverture des droits du régime général vient modifier les droits repris par les régimes de droit commun pour EDF.

Ce texte de loi est transposé aux IEG par une modification du statut national du personnel qui précise le calendrier de relèvement progressif pour les IEG, puisque celui-ci ne prendra effet qu'à compter de 2017.

La principale mesure de cette réforme concernant l'âge de départ en retraite, c'est-à-dire une des hypothèses actuarielles prises en compte dans le calcul de l'engagement, il a été décidé de considérer cette réforme – ainsi que toutes les mesures comptabilisées en 2010 en lien avec la réforme – comme une modification d'hypothèses actuarielles.

2.3 ●● Loi NOME

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) a été promulguée le 7 décembre 2010 et publiée au Journal Officiel le 8 décembre. Ses décrets d'application sont attendus pour 2011. Cette loi a pour objectif la mise en place d'une nouvelle organisation du marché français de l'électricité qui concilie une forte régulation et un développement de la concurrence.

Elle prévoit la mise en place d'un accès régulé à l'électricité du parc nucléaire existant, ouvert à tous les opérateurs fournissant des consommateurs finals en France métropolitaine et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes. Ainsi, EDF cédera jusqu'à 100 TWh par an (environ 25 %) de l'électricité produite par les centrales du parc nucléaire historique à un prix régulé, le prix de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH). Ce système sera effectif pour une période de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2025.

La loi pérennise les tarifs réglementés pour les clients résidentiels et les petits consommateurs professionnels mais supprime les tarifs réglementés pour les entreprises à partir du 31 décembre 2015. Le TaRTAM disparaîtra à la mise en place effective du dispositif de l'ARENH.

Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) se substituent le 1^{er} janvier 2011 aux actuelles Taxes Locales sur l'Électricité. Les TCFE sont assises sur la quantité d'électricité consommée et non plus proportionnelles au montant de la facture.

La loi autorise EDF à prolonger de 5 ans l'échéance de constitution des actifs dédiés au financement du démantèlement des installations nucléaires et de l'aval du cycle du combustible instaurée par la loi du 28 juin 2006. L'échéance est donc décalée de mi-2011 à mi-2016.

2.4 ●● Prolongation de la durée d'application du Tarif réglementé transitoire d'ajustement de marché (TaRTAM)

La loi du 7 décembre 2006 a instauré, sur le territoire métropolitain français, un Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM), applicable de plein droit au consommateur final d'électricité qui choisit d'en bénéficier. Les fournisseurs qui – suite à cette demande – vont alimenter leurs clients au TaRTAM, alors même qu'ils ne peuvent produire ou acquérir l'électricité fournie à un prix inférieur, bénéficient alors d'une compensation entre le coût de l'électricité fournie et les recettes liées à la fourniture au tarif réglementé transitoire. La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a prévu une application du TaRTAM jusqu'en juin 2010.

La loi du 7 juin 2010 a prolongé le dispositif du TaRTAM de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, la loi NOME a prolongé le dispositif jusqu'à la mise en place effective de l'ARENH, attendue en 2011, pour laquelle des textes d'application sont nécessaires.

Ces prolongations successives se traduisent dans les comptes au 31 décembre 2010 par une charge supplémentaire de 280 millions d'euros au titre de la compensation des fournisseurs d'électricité sur le deuxième semestre 2010 et par une provision de 121 millions d'euros au titre de 2011.

2.5 ●● CSPE

La CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) a pour objet de compenser un certain nombre de charges de service public assignées en particulier à EDF. Elle est perçue directement par les commercialisateurs d'électricité, dont EDF, auprès du consommateur final et était fixée à 4,5 euros/MWh depuis 2004 et limitée à 7 % du tarif (soit 5,48 euros/MWh).

La loi de finances 2011 supprime le plafond légal de 5,48 euros/MWh et dispose que, lorsque le Gouvernement ne donne pas suite à la proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie, le montant proposé par celle-ci (12,9 euros/MWh en 2011) entrera automatiquement en vigueur le 1^{er} janvier dans la limite d'une augmentation annuelle de 3 euros/MWh.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, la CSPE est relevée à 7,5 euros/MWh.

Note 3 - Événements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice

Les principaux événements et transactions survenus au cours de l'exercice 2010 ayant ou pouvant avoir un impact significatif sur les comptes sont décrits ci-dessous :

3.1 ●● Émissions obligataires

EDF a procédé sur l'année 2010 à l'émission de cinq emprunts à long terme pour un montant total de 4,6 milliards d'euros auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux dont un emprunt en euros de 1,5 milliard d'euros et quatre emprunts en devises pour 3,1 milliards d'euros.

Par ailleurs, EDF a lancé le 28 octobre 2010 une offre de rachat partiel en numéraire portant sur trois obligations, qui s'est clôturée avec plus de 31 % de rachat d'un sous-jacent global de 4,6 milliards d'euros. EDF a refinancé cette opération le 12 novembre avec une nouvelle émission obligataire en deux tranches de 750 millions d'euros chacune.

3.2 ●● Annulation de la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003

Au cours du premier semestre 2010, la Commission européenne a formé un pourvoi devant la Cour de Justice de l'Union européenne contre l'arrêt du Tribunal à la suite duquel l'État français a restitué à EDF le 30 décembre 2009 un montant de 1 224 millions d'euros relatif

à l'impôt sur les sociétés sur la partie utilisée des provisions pour renouvellement des ouvrages du Réseau d'Alimentation Général figurant en « Droits du concédant ».

3.3 ●● Exeltium

Le groupe EDF et Exeltium (une société qui réunit des industriels électro-intensifs) ont signé deux avenants au contrat de partenariat conclu en 2008, permettant le démarrage, au 1^{er} mai 2010, des livraisons d'électricité à une centaine de sites industriels français pour environ la moitié de

leurs droits au titre du contrat portant sur une livraison totale de l'ordre de 310 TWh répartie sur 24 ans.

Conformément à cet accord, Exeltium a réglé fin avril une première avance de 1,7 milliard d'euros, enregistrée en produits constatés d'avance.

3.4 ●● Prolongation de 10 ans d'un réacteur de la centrale de Tricastin

Conformément à la loi de juin 2006 sur la transparence en matière de sécurité nucléaire, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a transmis, le 4 novembre 2010, un avis sur le dossier remis par EDF six mois après la fin de la visite décennale du site de Tricastin, approuvant la poursuite d'exploitation

de la première tranche 900 MW de la centrale pour 10 ans supplémentaires.

Le réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Tricastin est ainsi le premier réacteur de 900 MW à franchir l'étape des 30 ans d'exploitation.

3.5 ●● Affectation des titres RTE EDF Transport au portefeuille d'actifs dédiés

Suite au décret du 29 décembre 2010, EDF a procédé à l'affectation de 50 % des titres RTE EDF Transport à son portefeuille d'actifs dédiés. Cette opération, approuvée par le Conseil d'administration le 14 décembre 2010, a bénéficié des autorisations administratives nécessaires. À l'issue de cette opération, RTE EDF Transport reste détenu à 100 % par EDF.

La valeur des titres affectés aux actifs dédiés représente 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette valeur correspond à la valeur nette consolidée de 50 % de la participation du Groupe dans RTE EDF Transport.

L'affectation de 50 % de ces titres permet à EDF de diversifier son portefeuille d'actifs dédiés et d'en réduire la volatilité. Les actifs d'infrastructure tels que RTE EDF Transport présentent en effet une rentabilité prévisible et faiblement corrélée aux autres catégories d'actifs financiers comme les actions ou les obligations.

Note 4 - Réconciliation de la trésorerie et équivalents de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation
Valeurs mobilières de placement	10 016	5 271	4 745
Disponibilités	1 576	2 206	(630)
Sous-total à l'actif du bilan	11 592	7 477	4 115
OPCVM en euros	(4 853)	(2 232)	(2 621)
TCN en euros supérieurs à 3 mois	(4 079)	(1 732)	(2 347)
TCN en devises supérieurs à 3 mois	(174)	(203)	29
Obligations	(172)	(215)	43
Actions propres	(3)	(3)	-
Intérêts courus sur VMP supérieurs à 3 mois	(7)	(1)	(6)
VMP incluses dans les actifs financiers du tableau de flux de trésorerie	(9 288)	(4 386)	(4 902)
Achats d'option de change classés en instrument de trésorerie dans le bilan	25	-	25
Avances de trésorerie accordées aux filiales (conventions de <i>cash-pooling</i>) incluses dans le poste « Autres créances d'exploitation » du bilan	20	-	20
Avances de trésorerie reçues des filiales (conventions de <i>cash-pooling</i>) incluses dans le poste « Autres dettes d'exploitation » du bilan	(4 870)	(2 196)	(2 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture du tableau de flux de trésorerie	(2 521)	895	(3 416)
Élimination de l'incidence des variations de change			8
Élimination des produits financiers sur disponibilités et équivalents			(41)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE			(3 449)

Note 5 - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Réserves et Primes	Report à nouveau et acompte sur dividende	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement reçues	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2008	911	6 873	5 747	867	55	7 107	21 560
Distribution de dividendes	-	-	(297)	(867)	-	-	(1 164)
Résultat 2009	-	-	-	4 580	-	-	4 580
Acompte sur dividendes	13	925	(1 002)	-	-	-	(64)
Autres variations	-	(2)	-	-	31	(180)	(151)
Situation au 31 décembre 2009	924	7 796	4 448	4 580	86	6 927	24 761
Affectation du résultat 2009	-	3 002	469	(3 471)	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(1 109)	-	-	(1 109)
Résultat 2010	-	-	-	1 492	-	-	1 492
Acompte sur dividendes	-	-	(1 054)	-	-	-	(1 054)
Autres variations	-	81	-	-	41	(193)	(71)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	924	10 879	3 863	1 492	127	6 734	24 019

Au 31 décembre 2010, la diminution des capitaux propres de 742 millions d'euros se décompose de la façon suivante :

- 1 492 millions d'euros de résultat 2010 ;
- (1 109) millions d'euros représentant le solde de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2009, suite à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2010, correspondant à 0,60 euro par action, mis en paiement le 3 juin 2010 ;
- (1 054) millions d'euros de distribution d'acompte sur dividendes versé en numéraire au titre de l'exercice 2010, correspondant à 0,57 euro par action, mis en paiement le 17 décembre 2010 ;
- 81 millions d'euros, correspondant à l'évolution du traitement comptable des concessions de Forces Hydrauliques : transfert de l'écart net de réévaluation de 1959, du compte de droits du concédant à un compte de réserve spéciale de réévaluation lors du retrait des biens de l'actif. Au 1^{er} janvier 2010, un transfert a ainsi été effectué pour 77 millions d'euros. Pour l'exercice 2010, l'impact est de 4 millions d'euros ;
- (152) millions d'euros d'autres variations correspondant aux reprises nettes de provisions réglementées pour (193) millions d'euros et aux subventions d'investissement reçues pour 41 millions d'euros.

En 2009, la variation des capitaux propres de 3 201 millions d'euros se décomposait de la façon suivante :

- (1 164) millions d'euros représentant le solde de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2008, décidée par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2009, correspondant à 0,64 euro par action, mis en paiement le 3 juin 2009 ;
- (64) millions d'euros de distribution d'acompte sur dividendes versé en numéraire au titre de l'exercice 2009, correspondant à 0,55 euro par action, mis en paiement le 17 décembre 2009 ;
- 4 580 millions d'euros de résultat 2009 ;
- (151) millions d'euros d'autres variations correspondant notamment aux reprises nettes de provisions réglementées pour (180) millions d'euros et aux subventions d'investissement reçues pour 31 millions d'euros.

Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 924 433 331 euros, composé de 1 848 866 662 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, détenues à 84,5 % par l'État, 13,1 % par le public (institutionnels et particuliers), 2,4 % par les salariés et anciens salariés du Groupe et 557 344 d'actions auto-détenues.

